

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 20

Artikel: Camp d'Aarberg
Autor: Egloff, J.-E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Peut-être cette esquisse provoquera-t-elle ça et là quelques réflexions.

Mais pour prouver que d'autres personnes, contre l'autorité desquelles il n'y aurait rien à observer, ont eu la conviction que l'on pourrait ou plutôt qu'il faudrait réduire les règlements au plus petit volume possible, pour des armées permanentes même, nous reproduisons ici, comme introduction, ou si l'on veut comme épigraphe, les paroles inappréciables d'un vétéran, le général français Morand qui, volontaire en 1792, a passé par tous les grades et fut nommé général de division à la bataille d'Austerlitz. Voici ce qu'il dit dans un livre écrit en 1826, presque à la fin d'une carrière militaire pleine d'expériences, sous le titre de : *L'armée selon la charte*. (Renard, p. 77.)

“ *Il faut réduire l'ordonnance à quelques pages et rejeter tout ce qui est dangereux ou tout au moins inutile, ne garder que ce qui est applicable à la guerre, et au lieu de fausser l'esprit des officiers et de charger leur mémoire par une mauvaise étude, faire en sorte qu'ils n'appliquent leur attention que sur ce qu'il faut pour obtenir des succès, que sur ce qu'il faut faire sur le champ de bataille pour arracher la victoire ou du moins ne pas être défait. Une réforme semblable trouvera une grande contradiction, je le sais ; il y a tant d'officiers qui n'ont d'autre mérite que celui de l'ordonnance, qui ont pour elle une véritable admiration et qui se verrraient avec chagrin contraints de négliger la science qu'ils admirent, parce qu'ils l'ont acquise avec peine, pour apprendre ce qui est réellement et seulement utile à la guerre. Ces bonnes gens s'imaginent de bonne foi que la limite de leur savoir est celle des connaissances et de l'intelligence humaines ; qu'on est très habile et très capable de bien faire la guerre quand on sait placer des guides et commander un déploiement. »*

(A suivre.)

CAMP D'AARBERG

Aarberg, sur l'Aar et en arrière du lac de Bienne, est un des points militaires les plus importants de la Suisse. Il couvre Berne du côté de la frontière occidentale et se trouve au centre d'un réseau de routes qui permet de se porter également bien dans cinq directions différentes, à savoir celles de Soleure par Lyss et Büren, de Nidau et Bienne, d'Anet et Neuchâtel, de Morat par Chiètres, enfin de Berne. Aussi a-t-on jadis honoré Aarberg de quelques ouvrages de fortification, dont deux lunettes, entr'autres, restent encore à droite et à gauche de la route de Bienne. On sait le rôle qu'a joué cette contrée dans les combats qui précédèrent la prise de Berne par les Français en 1798. C'était donc une heureuse idée que d'en faire le champ d'une de nos manœuvres de campagne, idée correspondant à celle qui, l'an

dernier, avait fait choisir le Luziensteig dans un même but. Espérons qu'on fera ainsi le tour des diverses frontières de la Suisse, sans même oublier le Tessin et le Valais.

L'effectif du camp d'Aarberg, moindre que celui de l'année dernière, était un peu faible pour utiliser convenablement les ressources tactiques de la contrée entre l'Aar, la Thièle et les lacs. Il se composait de 8 bataillons d'infanterie (pouvant en former 15 de manœuvre), 4 batteries d'artillerie, 6 compagnies de carabiniers, 6 de dragons, 2 de guides, 2 du génie et de pontonniers, le tout formant une division de trois brigades, plus les armes spéciales¹.

Le rassemblement a duré du 4 au 21 septembre, et a été divisé en deux parties : une préparatoire, et une de service de campagne. Désirant faire connaître le plus complétement possible à nos lecteurs la vie de nos camps de manœuvres, encore à leurs débuts, nous ne croyons pouvoir mieux y réussir qu'en publiant les comptes-rendus intéressants et détaillés de la *Schweizerische militär-Zeitung*, dont le directeur figurait au camp sous la double qualité d'adjudant-général et d'instructeur-chef d'infanterie. Quoique nous soyons loin de partager toutes les appréciations de M. le lieutenant-colonel Wieland, nous nous sommes borné à quelques annotations seulement, afin de ne pas couper désavantageusement le récit :

« Le rassemblement de troupes de 1859 a été longtemps mis en question ; la guerre de ce printemps avait interrompu les travaux préparatoires commencés déjà

¹ Voici la répartition nominative des états-majors et des troupes :

Commandant en chef : colonel fédéral *Egloff*. Adjudants, lieutenant-colonel *Sury*; majors *Favre*, *Amstutz*, *Wydler*, capit. F. *Girard*; officier d'ordonnance, E. *Huber*, lieutenant d'artillerie de Zurich.

Chef de l'état-major général : colonel fédéral *Kern*. Adjudant-major *Im Obersteg*. Adjudant-général et instructeur en chef, lieutenant-colonel *Wieland*; officier d'ordonnance, lieutenant d'artillerie *Roth*, de Teufen. Instructeur, colonel *Hoffstetter*, de St-Gall. Commissaire des guerres de division, major *Lambelet*; aides, major *Richtschy*, lieutenants *Zündel*, *Aschpacher*. Chirurgien de division, major *Ackermann*; vétérinaire de division, lieutenant *Combe*.

Guides, compagnies n° 4 (Bâle-Campagne), 6 (Neuchâtel).

I^e BRIGADE. — Commandant *Schwarz*, colonel fédéral; adjudants, major *Thurneissen*, capitaine *Borgeaud*; commissaire, capitaine *Frey*. Bataillons n° 37, commandant *Ott* (Berne); 39, commandant *Sudan* (Fribourg); 40, commandant *Closuit* (Valais). Compagnies de carabiniers n° 1 (Berne), 19 (Bâle-Campagne).

II^e BRIGADE. — Commandant *Audemars*, colonel fédéral; adjudants, major *Henchoz*, lieutenant *Bonnard*; commissaire, capitaine *Curchod*. — Bataillons n° 6, commandant *Henriod* (Neuchâtel); 67, commandant *Froté* (Berne); 1/2, 81, command. *Stutz* (Bâle-Campagne). Compagnies de carabiniers n° 25 (Fribourg), 29 (Berne).

III^e BRIGADE. — Commandant *J. de Salis*, colonel fédéral; adjudants, major *Jan*, lieutenant *von Reding*; commissaire, lieutenant *Perrenoud*. — Bataillons n° 10, commandant *Burnand* (Vaud); 84, commandant *Link* (Genève). Compagnies de carabiniers n° 3 (Vaud), 17 (Neuchâtel).

Génie. Commandant, major fédéral *Gränicher*; adjudants, capitaines *L. Müller*, *Wieland*, lieutenant *Jundzill*. Compagnies de pontonniers n° 1 (Zurich), sapeurs n° 3 (Argovie).

Brigade d'artillerie. Commandant, lieutenant-colonel *Bürkli*; adjudants, capitaine *Reinert*, lieutenants *Cérésole*, *de Loës*. — Batteries de 12 liv. n° 5 (Berne), de 12 liv. n° 9 (Vaud), de 6 liv. n° 11 (Berne), de 6 liv. n° 25 (Genève).

Brigade de cavalerie. Commandant, lieutenant-colonel *Quinclet*; adjudants, capitaine *Chamorel*, lieutenant *Respinger*. Compagnies de dragons n° 8 (Soleure), 5 (Fribourg), 11 (Berne), 15 et 17 (Vaud), 21 (Berne).

Commissaire pour les brigades réunies d'armes spéciales : Capitaine *Mäder*: adjudant, lieutenant *Pfister*. — Réd.

au mois de décembre dernier et rendu douteuse jusqu'à la possibilité de cette réunion militaire. Ce n'est qu'après que les événements eurent pris une autre tournure en Italie, que M. le colonel Egloff se fût déclaré, avec le plus louable empressement, disposé à accepter le commandement, et que le Conseil fédéral eut donné (17 août) les ordres convenables, que les travaux nécessaires furent repris et, nous pouvons bien le dire, poussés avec une grande énergie; le temps était court et il fallait tout faire pour être prêt au 1^{er} septembre. Mais à un autre point de vue encore, rien de ce qui pouvait être considéré comme préparatifs ne devait être négligé pour obtenir une réussite; car si de rechef nous n'avions pas réussi, si nous avions une seconde fois fait *fiasco*, il n'eût plus été question de rassemblement de troupes, et par là même du seul système qui, bien appliqué, peut procurer à nos officiers et à nos troupes l'exercice nécessaire au service de campagne. C'est aux efforts que le commandant du rassemblement et le Département militaire ont consacrés à ces préparatifs, ainsi qu'à la bonne direction, à l'intelligence du commandant en chef, à la capacité de ses subordonnés, à la bonne volonté témoignée par chacun à peu d'exceptions près, que sont dus le succès des manœuvres et le maintien d'un système qui a déjà produit bien des fruits et en produira encore de beaux à l'avenir¹.

» Jetons un coup-d'œil sur les préparatifs.

» L'un des premiers a été une reconnaissance du terrain des manœuvres qui a eu lieu les 17, 18 et 19 août. Y ont pris part outre M. le commandant en chef, l'instructeur en chef, le commandant du génie, M. le major d'état-major de Mandrot, qui était chargé de l'établissement de la carte du théâtre des manœuvres, travail que ce bon officier d'état-major général a exécuté avec autant de goût que d'exactitude technique. La reconnaissance eut pour objet spécialement les environs d'Aarberg, le lit de l'Aar jusqu'à Lyss, le plateau de Belmont et la Thièle, dès Nidau à Orpund. Ce terrain a été trouvé tout à fait propre à de grandes manœuvres de troupes, en revanche la crainte fut exprimée ouvertement qu'il ne fût presque trop étendu pour le nombre des troupes appelées au service; comme cette opinion paraît être juste, nous devons d'autant plus de reconnaissance à la direction de M. le commandant en chef qui, pendant les manœuvres, a su disposer les troupes de telle sorte que leur nombre fût chaque fois en rapport avec le terrain sur lequel elles opéraient.

» Le second travail préliminaire était le choix et la convocation des officiers des états-majors fédéraux. On a observé le plus rigoureusement possible le principe de n'appeler au service que des officiers ayant fréquenté l'école centrale depuis sa

¹ Nous sommes, pour notre part, très reconnaissant à l'état-major du camp d'Aarberg des efforts signalés ici, et d'avoir par là contribué au maintien de cet excellent système d'instruction pour nos troupes, qui, au dire de notre confrère, était menacé dans son existence. Mais nous ne pensons pas, comme lui, que les camps précédemment commandés par MM. les colonels Bourgeois, Ziegler et Bontemps aient fait *fiasco*. Ce n'est au moins pas l'appréciation que nous en avons lue, en son temps, dans la *Schweizerische militär-Zeitung* même. Les camps d'Yverdon, de Frauenfeld et de Luziensteig n'ont pas été plus mal que celui d'Aarberg. — Réd.

réorganisation en 1854. D'un autre côté on avait, pour ces nominations, laissé au commandant en chef la faculté de fournir les préavis qu'il a été jusqu'ici dans l'usage de lui accorder et qui se justifie certainement. Il a été soutenu qu'on avait convoqué trop d'officiers ayant déjà pris part à de telles manœuvres. Nous répondons comme suit à cette critique : On avait appelé au rassemblement de troupes : 5 colonels fédéraux dont 3 avaient participé à une telle réunion, l'un comme colonel fédéral, le second comme lieutenant-colonel, et le troisième comme commandant de bataillon.

» 4 lieutenants-colonels fédéraux, dont l'un avait pris part comme tel à un rassemblement de troupes et un autre comme commandant de bataillon.

» 9 majors fédéraux, dont un seul avait déjà assisté à une telle réunion.

» 5 capitaines fédéraux, dont aucun n'avait encore coopéré à des manœuvres de ce genre.

» 6 lieutenants fédéraux dans le même cas que les capitaines.

» Sur les 29 officiers combattants de l'état-major fédéral qui avaient été convoqués, il n'y en avait donc en tout que six qui eussent déjà assisté à un rassemblement de troupes, savoir trois avec le grade qu'ils ont actuellement et trois dans une autre position.

» Nous insistons sur ces chiffres pour démontrer l'inexactitude de l'assertion mentionnée ci-dessus. Nous pourrions en donner encore d'autres, s'il valait la peine de répondre par des coups de grenade à tous les méchants canards que certains correspondants déversent dès la ville fédérale sur toutes les contrées de notre patrie. Du reste, nous n'hésitons pas à émettre franchement l'opinion qu'il est plus utile de donner à des officiers bons et capables de fréquentes occasions de se perfectionner que de chercher à donner à tous un mince vernis d'instruction, vernis qui n'étant qu'un vernis ne tiendra pas à l'heure de l'épreuve¹.

» Nous avons dit plus haut que l'on avait convoqué surtout des officiers ayant déjà passé aux dernières écoles centrales. Il conviendrait de faire encore un pas de plus, en faisant suivre un cours préparatoire à l'école centrale aux officiers d'état-major des bataillons, aux commandants des unités tactiques des armes spéciales

¹ La démonstration de notre collègue n'est pas parfaitement concluante. Il n'en reste pas moins établi que sur 23 officiers supérieurs appelés à ce camp, 6 avaient déjà assisté à de précédents rassemblements du même genre, tandis qu'une cinquantaine d'officiers comptant dans les cadres d'état-major n'ont encore été appelés ni aux uns ni aux autres. Or nous croyons que de telles choses ne devraient pas se produire et que les appels aux manœuvres de campagne devraient, comme pour les autres services, se faire d'après un tour de rôle régulier. Notre confrère estime qu'il vaut mieux choisir souvent les officiers bons et capables pour les développer. Sans nous arrêter à ce que cet argument a de peu flatteur pour les officiers qui n'ont pas été jugés dignes de figurer au camp d'Aarberg, et à la difficulté de trier les officiers capables et incapables, nous croyons, au contraire, qu'il vaudrait mieux appeler ceux qui ont le plus besoin d'instruction, car ces camps sont institués pour instruire les officiers d'état-major, et non pour des buts de parade et de rivalité entre les états-majors.

Pour aborder, par exemple, un cas très personnel à notre confrère, nous ne voyons pas pourquoi c'est lui, instructeur-chef d'infanterie et déjà suffisamment instruit et formé, qui remplit les fonctions d'adjudant-général. Il y a beaucoup de lieutenants-colonels qui, ayant moins d'occasions que M. W. d'être en service actif, auraient plus besoin que lui de faire, comme adjudant-général, une école pour leur service d'adjudant de division en temps de mise sur pied. — Réd.

chaque fois qu'ils sont appelés à un rassemblement de troupes. En 1857 l'on a, conformément au § 74 de la loi sur l'organisation militaire suisse, appelé au cours de théorie de l'école centrale qui était donné à Aarau en quatre semaines, un nombre assez considérable d'officiers de l'état-major d'infanterie, de capitaines de carabiniers et de cavalerie ; les deux années suivantes on se contenta de limiter cet enseignement aux officiers convoqués pour l'école d'application. Le premier système mérite décidément la préférence ; nos chefs de bataillons, par exemple, ne sont pas tant dépourvus de l'instruction réglementaire que de la dextérité à appliquer à la tactique les formes prescrites par le règlement ; ils s'en tiennent à la lettre de celui-ci et ne savent pas s'approprier l'esprit qui vit dans cette lettre. Un enseignement préparatoire approfondi, tel qu'il peut être donné à l'école centrale, est seul à même d'obvier à cet inconvénient qui s'est fait sentir surtout dans les exercices de guerre. Nous voudrions donc poser le principe que les commandants, majors, aides-majors des bataillons appelés aux rassemblements de troupes, de même que les capitaines des compagnies de carabiniers et de cavalerie mises sur pied pour ce service, doivent, dans l'année même du rassemblement, assister à l'Ecole centrale à un cours de préparation dont la durée sera d'au moins trois semaines.

» Une telle disposition produira des fruits nombreux ; les officiers que cela concerne se soumettront volontiers à ce sacrifice de temps, car ils doivent avoir à cœur de diriger bien et avec habileté leurs bataillons et de subir avec honneur la grande épreuve du rassemblement de troupes.

» Les instructions à donner aux cantons au sujet des troupes à envoyer ont été l'objet d'un autre travail préparatoire ; malheureusement tous les cantons n'ont pas satisfait aux conditions posées avec clarté et connaissance de cause par le commandant en chef ; beaucoup d'entr'eux se sont contentés d'un cours préparatoire d'une durée inférieure à celle exigée par la loi ; du reste on distinguait facilement les bataillons qui avaient subi un cours ordinaire de préparation et ceux qui n'étaient pas dans ce cas ; la loi prescrit seulement un minimum de temps et dit tout aussi expressément qu'un rassemblement de troupes ne doit pas être considéré comme un cours de répétition, mais comme un exercice extraordinaire ; les cantons n'ont donc pas le droit de descendre en dessous de ce minimum ; sans doute la Confédération ne doit pas non plus trop abréger le cours de répétition imposé par la loi aux armes spéciales, ainsi qu'elle a été obligée de le faire cette fois vu l'urgence. Du reste, à l'avenir la Confédération devra s'assurer, par l'intermédiaire des inspecteurs d'arrondissement, que les cantons remplissent leurs devoirs dans cette circonstance ; la réussite d'un rassemblement de troupes dépend essentiellement de la préparation des troupes qui y prennent part.

» Les travaux préparatoires du commissariat et du service de santé ont été exécutés avec non moins de rapidité ; les conventions pour les fournitures ont été conclues à des prix relativement très modérés et cela avec de bons fournisseurs adju-

dicataires. Nous n'avons entendu que peu ou point de plaintes sur la qualité et la quantité de la viande et du pain ; il s'en est élevé cependant quelques-unes au sujet de la nature du fourrage bien qu'on pût en général aussi être content de l'ensemble de la fourniture. Les préparatifs de cantonnement n'étaient pas tout à fait suffisants. Cette fois on avait omis de faire disposer d'avance les locaux ainsi que l'autorité cantonale de Thurgovie l'avait fait en 1858 avec beaucoup d'opportunité. Cela ne tourna à l'avantage ni des troupes ni de la population civile. Si pour les prochains rassemblements de troupes le canton intéressé ne veut pas se charger de procurer ces locaux, il faut que les autorités militaires ou le commandant en chef prennent ce soin, car cette mesure est très nécessaire du moment que l'on veut suivre le système des cantonnements. Elle facilite considérablement les dispositions pour les manœuvres militaires proprement dites et assure aux troupes un abri convenable, qui aussi, au point de vue de la discipline, doit être préféré au logement chez les bourgeois. Nous avons regretté vivement ces locaux ; les fatigues des marches ont été doublées pour les troupes par la dispersion des quartiers dans des communes d'importance secondaire et des métairies, etc., éloignées les unes des autres. L'on pourvut à l'établissement de deux hôpitaux d'ambulance à Bienne et à Aarberg ; chacun d'eux comptait de 40 à 50 lits. L'on se proposait d'évacuer rapidement sur les hôpitaux des cantons les sujets dont la maladie serait sérieuse. Heureusement ces premiers préparatifs se trouvèrent suffisants. L'état sanitaire des troupes laissa peu de choses à désirer ; en revanche l'on a à déplorer quelques accidents sérieux, notamment les blessures éprouvées par deux canonniers de la batterie de 12 n° 5 et un officier de la compagnie de cavalerie n° 17 ; les premiers sont tombés sous la roue des canons, un homme a eu les deux pieds fracturés, le dernier a fait une chute de cheval à Orpund, et a eu aussi le pied cassé, mais malheureusement d'une manière fort grave. Nous mentionnons ici que toutes les batteries ont fait en faveur des deux soldats blessés une collecte dont le produit a été assez élevé.

» Voilà suffisamment de détails sur les préparatifs les plus essentiels, mais il y avait en outre bien des choses à faire et à disposer ; en s'occupant de ces préliminaires, l'on éprouvait distinctement la nécessité de déterminer les règles fondamentales qui doivent présider aux rassemblements de troupes et d'en fixer l'organisation. Nous avons déjà, dans les dernières années, mentionné ce besoin. A l'aide des enseignements fournis par les nouvelles expériences que l'on a faites, on réussira sans doute maintenant à arriver à satisfaire à cette exigence. C'est une besogne ingrate de créer chaque année à nouveau l'organisation étendue d'un rassemblement de troupes. Le travail que l'on y consacre, qui retombe spécialement sur le commandant en chef choisi et l'enchaîne plus qu'il n'est juste à la table à écrire, pourrait être tourné vers un but plus utile. Quiconque parcourt les matériaux considérables renfermés dans les dix-neuf ordres de division émis, devra adhérer à notre assertion. Près des deux tiers des directions, instructions et injonctions qu'ils renferment pourraient être données une fois pour toutes par voie réglementaire. Il

est imprudent et peu équitable de trop occuper le commandant en chef des détails de l'organisation ; chacun n'a pas l'assiduité énergique et la persévérandce inépuisable que jusqu'à présent et cette fois encore nous avons rencontré. Un règlement qui serait dans toutes les mains dispenserait de l'ennuyeuse expédition des ordres avant le commencement des manœuvres, ordres qui souvent arrivent à un moment où l'officier ayant déjà assez à faire à organiser son bataillon, sa compagnie, ne lit parfois que fugitivement les ordres reçus et en ajourne l'étude à des instants plus tranquilles qui n'arrivent jamais ; un règlement aurait au moins l'avantage d'ôter toute valeur à ces dernières excuses¹.

» Le commandant en chef, le chef de l'état-major, l'instructeur en chef et plusieurs adjudants se rencontrèrent le 1^{er} septembre à Bienne ; le jour suivant arrivèrent les commandants de brigades, qui furent suivis, le 4, par tous les officiers de l'état-major fédéral. La semaine du 4 au 10 septembre, soit au 9, devait servir de temps de préparation, notamment pour les officiers dont les troupes ne devaient se trouver sur les lieux que le 12. Le commandant en chef approuva le plan d'instruction qui lui fut soumis par les instructeurs. D'après ce plan l'instruction se partageait en deux parties, un cours de théorie et un cours de pratique. Le premier devait occuper la matinée concurremment avec les travaux d'organisation et se restreindre, quant à sa durée, à deux heures par jour ; le second était donné dans l'après-midi. Le premier comprit les branches suivantes :

» 1^o Service de l'état-major général. Service auprès des troupes dans les marches, les cantonnements, les bivouacs et le combat. M. le colonel fédéral Schwarz a donné cet enseignement en trois heures ;

» 2^o Ecole de brigade avec des éclaircissements tactiques, enseignée en 4 heures par MM. de Salis, colonel fédéral, et Wieland, lieutenant-colonel ;

» 3^o Service de sûreté dans les haltes et les marches, enseigné en 3 heures par M. le colonel Hoffstettler.

» Dans ces leçons de théorie, il fallut naturellement se borner à rafraîchir la mémoire de ce qui avait été précédemment enseigné ; un rassemblement de troupes n'est pas une école centrale, l'officier doit pour prendre part au premier se présenter muni des connaissances théoriques nécessaires. On ne peut pas retrouver ici ce qui a été négligé précédemment.

» L'enseignement pratique a consisté dans des reconnaissances du terrain des manœuvres, reconnaissances accompagnées de discussions tactiques et d'exercices

¹ Nous sommes fort loin de partager ici l'opinion de notre honorable confrère. Réglementer encore nos camps serait, il est vrai, donner un complément logique aux idées qui ont prédominé dans la révision de notre école de brigade ; mais nous croyons que tout le service en souffrirait évidemment ou qu'on serait obligé de violer à chaque instant le règlement. Nous croirions plus utile d'élaborer une fois un programme général sur les manœuvres de campagne et sur le meilleur système à appliquer avec des milices. Nous avouons qu'à cet égard nous croyons que, dans la plupart des cas, il serait plus instructif de ne faire qu'un seul corps en indiquant l'ennemi par des jalons, que de faire toujours systématiquement deux corps, dont la lutte, presque toujours invraisemblable vu l'absence de l'élément du danger, amène trop souvent des désordres et aboutit à des pétarades sans profit sérieux. — *Réd.*

sur le terrain ; à cet effet les officiers avaient été divisés en trois sections : la première, composée des colonels et lieutenants-colonels fédéraux, faisait l'inspection du terrain sous la direction de M. le colonel fédéral Schwarz ; la seconde et la troisième, formée chacune par un nombre égal d'officiers dès le grade de major aux grades inférieurs, étaient dirigées par MM. Wieland, lieutenant-colonel, et Hoffstetter, colonel. Ces deux derniers instructeurs cherchèrent à familiariser autant que possible les officiers avec tous les détails du terrain, sa culture, les mouvements du sol, les chemins, les eaux et leurs dépendances ; l'on chercha des positions, discuta la répartition des troupes pareillement, la place des avant-postes, l'attaque et la défense de quelques points tels que villages, bois, passages de rivières. Pour autant que le temps le permettait, on astreignit les officiers à rédiger quelques courts mémoires sur ces matinées. Le 5, l'on examina le cours de la Thièle dès Nidau à Orpund et les moyens de communiquer dès Orpund à Bonjean par Mache. Le 6 on fit une reconnaissance à travers le bois en passant par Mache dans la direction de Brügg et sur la rive droite de la Thièle en remontant dès Orpund à Nidau. On visita, le 7, le plateau de Belmont, le Jensberg couvert de bois, le chemin mettant ce coteau en communication par Jens avec la plaine de l'Aar, le pays situé entre le versant du plateau et l'Aar dès Worthof en descendant jusqu'à Ägerten ; le 8, la partie sud-ouest du plateau de Belmont ainsi que la forêt située sur le versant sud-est du côté d'Epsach et de Hermrigen. A cette reconnaissance se joignit une appréciation du combat du 5 mars 1798. Le 9 on se rendit par Bühl et Walperswyl à Aarberg dont les ouvrages furent examinés avec soin, et retourna à Bienne par Kappelen.

» Nous remarquons ici que la feuille VII de la carte de l'état-major général Porrentruy-Soleure représente le terrain des manœuvres et suffit parfaitement à l'intelligence de tous les mouvements ; nous joindrons au prochain numéro une petite carte présentant l'aspect général du théâtre des opérations ; nous regrettons sincèrement que le budget de la Gazette militaire ne nous permette pas d'envoyer à chacun de nos lecteurs un exemplaire de la carte dessinée par le major de Mandrot.

» Les reconnaissances mentionnées ci-dessus ont atteint leur but, en ce sens qu'elles ont parfaitement familiarisé les officiers avec le terrain. Les officiers d'état-major connaissaient les chemins, les positions, la nature du sol, on le remarquait fort bien dans les exercices de guerre. Rarement il y eut hésitation pour cause de connaissance défective du terrain, ainsi que nous l'avons remarqué dans d'autres rassemblements de troupes et parfois même déjà à l'Ecole centrale.

» Le 10, les états-majors de brigades arrivèrent dans leurs cantonnements respectifs afin de faire les derniers préparatifs pour la réception des troupes.

» Pendant ce cours préparatoire pour l'état-major, arrivèrent sur la ligne le 8 septembre les armes spéciales, savoir 4 batteries, 6 compagnies de cavalerie, 6 compagnies de carabiniers et 2 compagnies du génie. Elles occupèrent les cantonnements suivants :

» *Artillerie.* Quartier-général Bargen :

» Batterie de 12 n° 5 à Kallnach ; batterie de 12 n° 9 à Kappelen ; batterie de 6 n° 11 à Siselen et Finsterhennen ; batterie de 6 n° 25 à Bargen. La place d'exercice fut choisie de telle sorte qu'elle se trouvât au milieu des cantonements. Les conditions qu'elle remplissait furent approuvées par les officiers de l'arme. Il en fut de même pour la place du tir.

» *Cavalerie*. Quartier-général Aarberg :

» 2 compagnies à Aarberg, 2 à Epsach et Walperswyl, 1 à Kallnach, 1 à Lyss.

La place d'exercice était située près d'Aarberg.

» *Génie*. Quartier-général Lyss :

» 2 compagnies à Lyss.

» *Carabiniers*. Quartier-général Bienne :

» 3 compagnies à Bienne, 1/2 à Madretsch, 1/2 à Nidau, 1/2 à Mache, 1 1/2 à Bonjean.

» *Guides*. Quartier-général Nidau :

» Les deux compagnies à Nidau.

» Ces troupes se préparèrent aux manœuvres dès le 4 au 13, soit au 14 septembre ; ainsi donc le cours de répétition dura pour l'artillerie 6 jours au lieu de 12, pour la cavalerie 6 jours au lieu de 7, pour les carabiniers 6 jours au lieu de 12, pour les troupes du génie 6 jours au lieu de 12. C'est là un défaut qu'on ne peut méconnaître et qui ne devrait pas se renouveler à l'avenir.

» Le commandant de la brigade présida à l'instruction de l'artillerie ; on lui avait associé comme officiers instructeurs MM. de Vallière, capitaine, et de Perrot, lieutenant. Nous mentionnons à cette occasion que dès le commencement l'attelage des batteries n°s 5 et 11 de Berne donna lieu à des plaintes très vives. Le commandant de l'artillerie signala de suite 32 chevaux comme étant tout à fait impro-
pres au service ; malheureusement on ne put pas contraindre le canton à les rem-
placer ; le 18, la batterie n° 11 avait 58 chevaux blessés et ne put sortir qu'avec
un attelage fort défectueux. Du reste les 4 batteries offraient un bel aspect ; le
matériel et le personnel de toutes étaient dans le meilleur état.

» M. le colonel Quinclet dirigea l'instruction des dragons ; M. le major Scherer celle des guides. Dans les deux sections cet enseignement porta des fruits visibles. La cavalerie était bien montée et facile à mettre en mouvement, eu égard à la race des chevaux employés.

» Jusqu'au 19 les compagnies de carabiniers furent sous le commandement de M. le major Wydler qu'assistèrent en qualité d'officiers instructeurs MM. Frat-
colla, major ; Ruby, lieutenant, et Anderegg, lieutenant. Dans ces compagnies on sentit combien une préparation plus longue eût été nécessaire ; elles laissèrent à désirer notamment pour le service de tirailleurs ; équipement, armement et tenue étaient en revanche satisfaisants.

» On remarquait aussi que les compagnies du génie n'avaient fait aucun service depuis 1857 ; il fallait l'énergie et la direction intelligente du commandant du gé-

nie, M. le major Gränicher, pour obtenir d'aussi beaux résultats avec des troupes encore non exercées.

» Le 9, les troupes du génie construisirent le télégraphe de campagne dès Aarberg à Bienne, le travail commença le matin à 9 heures à Aarberg et était terminé à 2 heures. Plus tard on dirigea encore une ligne sur les bains de Worben où se trouvait le quartier-général les 17, 18 et 19. Le télégraphe travailla toujours à l'entière satisfaction de tout le monde ; quelques feuilles ont jugé nécessaire de publier la brutalité de quelque paysan qui coupa un soir le fil près de Hermrigen. Nous ne pouvons que répondre : *De gustibus non est disputandum.* Le dommage fut du reste immédiatement découvert et réparé.

» Le 11 les batteries, les compagnies de cavalerie et les troupes du génie furent inspectées à Aarberg par le commandant en chef ; les carabiniers le furent à Bienne par l'adjudant-général.

(A suivre.)

Neuchâtel. — *Résumé du rapport du Département militaire (exercice 1858).*

1^o DÉPENSES. Elles se sont élevées à fr. 136,335 55 c.

2^o TAXES. 3367 hommes ont été exemptés du service actif et soumis à la taxe, savoir 170 recrues, 2299 hommes des classes 1824 à 1837, et 898 hommes des classes 1814 à 1823. La somme nette des taxes perçues a été de 31,540 fr. 55.

3^o INSTRUCTEURS. Le corps d'instruction était composé de : Un chef supérieur (M. le colonel de Salis); deux lieutenants; un sous-lieutenant; un adjudant et trois sergents-majors.

4^o ECOLES : a) *Artillerie.* Détachement de 56 recrues, 10 jours à Colombier et 52 jours à Thoune ; résultats satisfaisants quoiqu'au début les cadres fussent faibles. — Les batteries n° 24 et 52 ont fait un cours de répétition de 14 jours à Colombier, dont le résultat a été médiocre;

b) *Cavalerie.* Rapport satisfaisant sur le détachement de recrues qui a passé 48 jours à Bière après une école préparatoire de 9 jours à Colombier. — La compagnie n° 6 a fait un cours de répétition de 6 jours; rapport favorable;

c) *Carabiniers.* Recrues, 37 jours à Colombier, détachement de 51 hommes; résultats assez satisfaisants. — Les compagnies n° 14 et 64 ont fait un cours de répétition de 6 jours à Colombier; bon résultat. La compagnie n° 17 s'est exercée au tir pendant trois jours ;

d) *Infanterie.* Recrues, 200 chasseurs et 232 fusiliers divisés en trois détachements, ont fait à Colombier une école de 28 à 35 jours; rapport satisfaisant. — En outre, 232 hommes n'ayant jamais fait de service ont été exercés pendant 8 jours au dit lieu. — Le bataillon n° 23 a fait à Colombier un cours de répétition de 12 jours, dont le résultat a été favorable ;

e) *Landwehr.* Le 2^{me} bataillon et la 2^{me} compagnie de carabiniers (Val-de-Ruz et Chaux-de-Fonds), ont été organisés, instruits et inspectés pendant cette année.

5^o EFFECTIF DU CONTINGENT FÉDÉRAL. Au 31 décembre 1858, il était de 128 officiers, 610 sous-officiers, caporaux, etc., 192 tambours et trompettes, 96 ouvriers, 3348 soldats et 435 surnuméraires; total, 4,809 hommes.

6^o ARSENAL. De nouveaux achats et confections ont été faits sur les crédits alloués par le Grand Conseil. Outre ce que contient l'arsenal cantonal, l'artillerie est disséminée dans le canton comme suit : 10 pièces à Chaux-de-Fonds, 8 au Val-de-Travers, 2 à Boudry, 2 au Locle et 1 au Val-de-Ruz.

Vaud. — Le 28 septembre 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Magnenat*, Js-Ls, à Vallorbe, 1^{er} sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 5^e arrondissement., — et *Jaunin*, Siméon, à Fey, 2^e sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 5 arrond. — Le 30, M. *Blanchard*, George, à Perroy, lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 7 d'élite du 7 arrond. — Le 5 octobre, MM. *Aviolat*, Alexandre, à Ormont-dessous, 1^{er} sous-lieut. des mousquetaires n° 2 d'élite du 2^e arrond., — et *Pelot*, Fred.-Aug., à Bioley-Orjulaz, 2^e sous-lieut. de grenadiers d'élite du 2^e arrond. — Le 8, MM. *Feller*, Charles, à Orbe, 1^{er} sous-lieut. de carabiniers n° 7 du 7^e arrond., — et *Carrard*, Paul-Charles, à Lausanne, 2^e sous-lieut. de chasseurs n° 9, pour la 1^{re} section du 3^e arrond. — Le 12, MM. *Genet*, Isaac, à Bex, 1^{er} sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 2^e arrond., — et *Neveu*, Auguste, à Leysin, 2^e sous-lieut. de mousquetaires n° 1 d'élite du 2^e arrond.